

**DECISION n° 2023-19**

Portant sur la création d'un réseau  
de radiateurs pour chauffer le préau  
de l'ALSH  
**Société DPEX MV E. Services**

Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-30 en date du 28 Mai 2020, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021-45 du 21 avril 2021, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer un réseau de radiateurs pour chauffer le préau,

Vu le devis présenté par la société DPEX MV E. Services reçu le 1<sup>er</sup> mars 2023,

Vu l'arrêté n° AG2021-19, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Pierre RIOT, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

**DECIDE :**

**Article 1** : de passer commande auprès de la société DPEX MV E. Services, pour la création d'un réseau de radiateurs pour chauffer le préau de l'ALSH, pour un montant de 10123,49€ HT, soit 12148,19€ TTC.

**Article 2** : De signer le bon de commande correspondant et toutes les pièces relatives à cette décision.

**Article 3** : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 4** : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Indre et Loire,
- Monsieur Aurélien FONTENAY de la Société DPEX MV E. Services

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon, le 19 avril 2023  
Pour le Maire absent,  
L'Adjoint suppléant



Jean-Pierre RIOT

Mairie de Rochecorbon : Place du 8 mai 1945 - 37210 Rochecorbon

Tél. 02 47 52 50 20 // Email : contact@mairie-rochecorbon.fr // Site Internet : www.mairie-rochecorbon.fr

Page 1 sur 1